

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N°86-018 du 26 Septembre 1986

approuvant la décision-loi N°86-004/
ANR/CP du 10 Juillet 1986 portant loi
de finances rectificative pour la Ges-
tion 1986.

L'ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE a délibéré et adopté en sa
séance du 1er Septembre 1986,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er - Est approuvée la décision-loi N°86-004/ANR/CP du 10
Juillet 1986 portant loi de finances rectificative pour la Gestion
1986.

Article 2 - La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 26 Septembre 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

le Ministre des Finances et
de l'Economie,

Edouard ZODEHOUGAN.-
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 - SA/CC du PRPB 4
SGCEN 4 - CP/ANR 4 - CPC 4 - PPC 4 -
MFE 8 - Autres Ministères 14 - CEAP 6
Cab.Mim. 2 - EMG/FAP 2 - DAFA du
MD/FAP 2 - DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 6
SPD 2 - IGE et ses Sections 4 -DI 4
DSDV-DCF-DTCP-DB 4x4=16 - DPE-DLC 4
INSAE 2 - BN-DAN-BCP 6 - JORPB 1.